



## COMMUNE DE BRENNILIS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2010 COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Le Conseil municipal de Brennilis s'est réuni le 16 mars 2010 en mairie. Le Conseil a notamment adopté, à la majorité, ses budgets primitifs pour l'année 2010. Le budget de fonctionnement communal est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 641.000 €, une somme inférieure d'environ 15% à celle figurant au budget 2009. Le budget d'investissement communal – dont la réalisation couvrira plusieurs exercices – a été arrêté à 1 million 306 mille euros. Le budget assainissement s'élève à 140.000 euros en fonctionnement, et 124.000 euros en investissements. Pour l'eau, les montants sont en fonctionnement de 38.000 euros, et en investissements de 178.000 euros. Compte tenu des incertitudes pesant sur le financement des collectivités territoriales, et notamment de l'abolition annoncée de la taxe professionnelle qui représente une part très importante des recettes de la Commune, le Conseil a décidé, à la majorité, de majorer de 5% les impôts locaux de sa compétence, qui cependant demeureront très inférieurs aux taux moyen pratiqué dans le Finistère. En matière d'investissements, le Conseil a pu affecter des sommes importantes d'excédent de gestion 2009 au financement des programmes en cours ou envisagés, notamment, pour les constructions, la poursuite de la rénovation de l'église, la réalisation d'une médiathèque au bourg, la rénovation des logements au dessus de l'école, divers travaux de modernisation pour l'école elle-même et une première tranche de travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes handicapées. Le Conseil a également décidé d'aller de l'avant avec la réalisation d'une zone de loisirs pour les enfants aux alentours de la résidence Park Tost. En matière d'eau et d'assainissement, le Conseil a approuvé à la majorité les travaux de modernisation requis sur le réseau collectif, et décidé, également à la majorité, d'une majoration de 5% des redevances applicables, qui restent très inférieures aux prix pratiqués dans les communes voisines. Le Conseil d'administration du CCAS réuni le même jour a également adopté son budget à l'équilibre au même niveau qu'en 2009 (12.000 euros), tout en notant que la dégradation de la situation de l'aide au maintien à domicile protégée notamment par l'ADMR de Huelgoat pourrait nécessiter une révision des prévisions et affectations en cours d'année. Le CCAS a décidé de verser à la Société des Prêtres de Saint Jacques basée à Landivisiau la somme de 208 € 70 collectée en solidarité avec Haïti, où cette Société dispose d'une Maison régionale. Outre les décisions comptables et budgétaires, le Conseil a notamment adopté un règlement établissant la procédure à suivre pour la prise en charge par la commune des frais de raccordement au réseau téléphonique jusqu'en limite de propriété pour les constructions neuves ou celles rénovées non précédemment raccordées.*

**1. Constatation du quorum**

Étaient présents Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Carole le Boulanger, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillart, Berc'hed Troadec

Absent, excusé: Jérôme Cochenec, procuration à Anita Daniel

Ont par ailleurs participé à la séance du Conseil d'administration du CCAS Jean-Victor Gruat, Françoise Borgne, Sylvie Birhart, Marcel Buzit, Anita Daniel, Carole Le Boulanger, Maryvonne Lemerrier, Olivier Magoariec, Honoré Marec, Madenn Roygnan, Berc'hed Troadec, James Turner

Absents excusés: Jérôme Cochenec, procuration à Anita Daniel, Liliane Jaouen, Anna-Marie Cadoudal

**2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance**

L'ordre du jour a été approuvé sans modification. Marcel Gérardin a été désigné comme Secrétaire de séance, avec l'assistance de Sylvie Plassard, Secrétaire de Mairie.

**3. Compte rendu du conseil du 23 décembre 2009**

Le compte rendu a été approuvé par les Conseillers municipaux présents.

**4. Approbation des comptes de gestion et des comptes 2009**

**5. Votes des budgets primitifs 2010**

**6. Vote des taux d'imposition**

Le tableau annexé fournit un résumé des principales dispositions comptables et budgétaires approuvées et adoptées par le Conseil municipal. Les grandes masses par gestion budgétaire sont les suivantes (équilibrées en recettes et en dépenses)

	Budget 2009 -.000 €	Budget 2010 -.000 €	Écart 2009-10
Fonctionnement, Commune	747	641	- 106
Investissement, Commune	1099	1306	+ 307
CCAS	12	12	-
Fonctionnement, Assainissement	85	140	+ 55
Investissement, Assainissement	354	124	- 230
Fonctionnement, Eau	42	38	- 4
Investissement, Eau	112	178	+ 66

Les comptes administratifs 2009 et les budgets primitifs de la commune pour 2010 ont été adoptés avec des votes positifs évoluant entre 7 voix pour et l'unanimité, soit des abstentions ou oppositions variant entre zéro et quatre voix. Certains conseillers ont expliqué leur vote contre ou abstention sur certains points par une discussion préalable qu'ils considèrent insuffisante, par l'insuffisance à leur avis des efforts de réduction des dépenses de fonctionnement ou par un manque de transparence à leurs yeux de certaines présentations comptables.

Alors que le total général du résultat de clôture pour 2008 n'était que de 4.965 €, les résultats de 2009 ont permis de clore l'exercice avec un solde positif de 438.041 €, ce qui est dû pour partie à la mobilisation de l'emprunt prévu pour l'assainissement, à la rentrée tardive de subventions pour des dépenses déjà engagées, et à une gestion efficace en matière de fonctionnement avec des recettes réelles de fonctionnement supérieures de 47.000 € aux prévisions, alors que les dépenses réelles étaient inférieures de 50.000 €.

Compte tenu des incertitudes pesant sur le financement à moyen terme des collectivités locales, le budget de fonctionnement de la commune pour 2010 est un budget prudent, en diminution de près de 15% sur le budget 2009, et proche des réalisations constatées au 31 décembre 2009. Pour mieux asseoir la stabilité financière de la Commune, le Conseil a décidé à la majorité d'augmenter de 5% en moyenne les recettes fiscales de son ressort, qui demeurent à des taux très inférieurs à ceux pratiqués en moyenne dans le Finistère.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux votés Brennilis	8,48%	6,09%	25,77%
Taux moyen Finistère 2009	16,96%	20,21%	42,86%

Le Conseil a également décidé, toujours à la majorité, d'augmenter de 5% les redevances d'eau et d'assainissement collectif pour aller vers moins de déséquilibre pour ces gestions qui continuent de dépendre de subventions communales au lieu d'être financées par les usagers en proportion du service rendu.

Des travaux indispensables sont prévus sur le réseau d'eau (rénovation secteur de Nestavel, « bouclage » de Cosforn) et sur celui d'assainissement (élimination des eaux parasites à la station).

En matière d'investissements communaux, les opérations spéciales d'investissement inscrites au budget 2010 de la commune pour les *petits investissements mobilier et matériel* représentent au total 54.200 €. Les plus importantes du point de vue financier ou stratégique sont les suivantes:

- Mobilier urbain, poursuite du renouvellement des panneaux de signalisation et de la mise en place d'équipements contribuant à la sécurité routière
- Mobilier & matériel mairie, achat notamment d'une photocopieuse et d'un ordinateur (en remplacement d'un équipement en fin de vie)
- Mobilier école-cantine, mise aux normes suivant recommandation d'une visite d'inspection et achat de rideaux pour permettre les projections en salle obscure
- Matériel école, achat dans le cadre de l'opération Informatisation écoles rurales qui devrait être reconduite
- Mobilier salle polyvalente – achat de tables en remplacement des plus anciennes du stock existant
- Mobilier matériel de loisirs, achat et pose de jeux d'extérieur accessibles à tous aux alentours de la résidence Park Tost

Les opérations inscrites aux *Constructions* représentent un programme total d'investissement de 1.095. 519 € composé notamment de ce qui suit:

- Rénovations logements communaux au dessus de l'école. Ces logements sont dans un état parfois proche de l'insalubrité faute d'entretien et de travaux de réhabilitation menés dans les règles de l'art. Les sommes budgétisées correspondent à une fourchette haute et incluent l'assainissement des logements et de leur entourage, la réfection des planchers et des huisseries, la rénovation de l'électricité et de la plomberie.
- Médiathèque, espace Maison Guillou. Les études préliminaires conduites en 2009

touchent à leur terme. L'estimation du coût de rénovation fournie par la SAFI est de l'ordre de 220.000 € pour la réalisation du bâtiment, pour lequel des subventions à hauteur globalement de 50 % du Conseil régional et du Conseil général peuvent être espérées.

- École. Les différents rapports d'inspection et les discussions avec l'équipe pédagogique et d'encadrement ont permis d'élaborer un programme raisonnable de rénovation de l'enceinte scolaire, y compris les sanitaires et les parties communes (préau).
- Église, 533.519 €. Les différents marchés ont été passés, et le chantier a commencé. Le montant provisionné correspond à la totalité des marchés hors tranche conditionnelle, qui seront exécutés sur plusieurs exercices budgétaires. Les montants affichés n'incluent pas les dépenses relatives au chauffage et à l'éclairage, qui ne sont pas susceptibles de bénéficier de subventions.
- Mise aux normes accessibilité L'analyse accessibilité conduite en 2009 par la société Qualiconsult est en cours de validation par le CCAS. Il est estimé qu'à l'échéance réglementaire de 2012, les travaux requis pour assurer la mise en conformité de la voirie et des bâtiments publics représenteront quelque 150.000 € hors taxe (fourchette haute). Il est envisagé de procéder à la budgétisation correspondante sur trois exercices et une première tranche de 50.000 € a été inscrite au budget 2010.

Une réunion de la Commission Patrimoine se tiendra le samedi 20 mars, pour décider de la manière de poursuivre la mise en œuvre des décisions budgétisées au titre du sous-chapitre 231.

Les opérations *Outillage et voirie* représentent un total de 107.000 € . Est notamment prévu l'achat d'un broyeur pour faciliter l'élimination des déchets verts. Cet équipement pourrait faire l'objet de conventions d'utilisation avec d'autres collectivités ou des associations. Les provisions pour la voirie communale correspondent aux activités retenues par la Commission voirie, telles que chiffrées par le SIVOM (55.000 € pour les interventions effectuées directement par le Syndicat). Des travaux limités d'entretien sont également provisionnés pour le Bourg.

Compte tenu de rentrées pour un montant de 67.749 € au titre du remboursement de la TVA précédemment acquittée (42.904 en 2009) et d'un modeste fonds de concours attendu de la CCYE le besoin de financement (emprunt) pour la totalité du programme hors budgets annexes est de 290.244 € pour des autorisations de programme de 1.305.919 € soit un taux de 22.23% (27% en 2009 pour des autorisations de programme de 1.098.617 €).

#### 7. *Proposition d'échange de terrains*

Le 19 novembre 2009, le Conseil, saisi d'une demande de M. et Mme Waters désireux d'acquérir une partie du chemin rural contigu à la parcelle C247 à Kermorvan avait demandé au 3<sup>ème</sup> adjoint d'aller examiner sur place les détails de la situation et de lui faire rapport de ses observations avant de prendre sa décision. Le troisième adjoint ayant fait part au Conseil de ses constatations, ce dernier a décidé à l'unanimité de donner son accord pour la cession de la parcelle concernée à M. et Mme Waters, sous réserve de l'identification et de l'inscription comme servitude de solutions de passage acceptables pour les propriétaires de parcelles risquant de se trouver enclavées du fait de la construction prévue de l'extension de la propriété bâtie.

#### 8. *Marché travaux assainissement*

La Commission d'appels d'offres a examiné les propositions reçues des différentes entreprises ayant soumissionné pour la résorption des eaux parasites nuisant au fonctionnement optimal de la station d'épuration. Le Conseil a pris note des décisions prises par la Commission d'appel d'offres et retenu l'offre de l'entreprise Lagadec, la

mieux disante parmi les 4 ayant soumissionné. Le marché s'établit à 67.578 € plus honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la DDA à hauteur de 4.488 €.

**9. *Règlement, raccordement téléphonique***

Lors de sa séance du 19 novembre 2009, le Conseil avait confirmé le principe de prise en charge par la collectivité des frais de raccordement au réseau téléphonique jusqu'en limite de propriété, à l'instar de ce qui se pratique pour d'autres raccordements comme l'eau ou l'électricité. Le Conseil a adopté le texte d'un Règlement précisant les modalités pratiques de mise en œuvre de cette décision.

**10. *Travaux école publique***

La troisième adjointe a rendu compte au Conseil des travaux en cours ou envisagés dans l'enceinte de l'école pour améliorer la qualité d'ensemble des locaux et répondre aux observations reçues lors de récentes missions d'inspection. Ces travaux pour lesquels des devis ont été reçus portent notamment sur la pose de stores, la réfection de toilettes et la création de nouveaux lieux d'aisance, l'installation d'une douchette, la pose de placards et la rénovation du préau. La Commission patrimoine convoquée pour le 20 mars traitera de la manière de procéder plus avant à ces travaux.

**11. *Aménagement espace loisirs Park Tost***

La troisième adjointe a informé le Conseil des contacts et devis qu'elle et Jérôme Cochenec ont pris pour la réalisation d'une zone de loisirs convenant aux enfants de tous âges sur l'espace public aux alentours de Park Tost. Un montant de 20.000 € a été budgétisé pour cette opération, dont le Conseil décide qu'elle sera conduite dans le cadre du Comité consultatif Jeunesse qui sera prochainement convoqué à cet effet.

**12. *Questions diverses***

En réponse à la demande d'un conseiller, le Maire a confirmé que la prise en charge des frais d'entretien des chemins d'exploitation, qui sont des voies appartenant à leurs utilisateurs servant exclusivement à la desserte de fonds agricoles, incombait aux propriétaires de ces chemins et non à la collectivité.

**16 mars 2010.**

## COMMUNE DE BRENNILIS - BUDGETS PRÉVISIONNELS 2010 – RÉSUMÉ

Dépenses ou Recettes	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Budget 2009 €	Situation au 31 déc.09 €	Avant- proposition 2010 €	Écart 2009 2010 €
<b>FONCTIONNEMENT COMMUNE</b>						
D	Charges à caractère général	204718	252761	244723	239900	-12861
D	Charges de personnel et frais assimilés	188894	213500	213128	208900	-4600
D	Dépenses diverses de gestion	215043	197710	73140	102964	-94746
D	Charges financières et exceptionnelles	83759	83000	25407	89382	6382
		<b>692414</b>	<b>746971</b>	<b>556398</b>	<b>641145</b>	<b>-105826</b>
R	Résultat reporté et produit des services	182346	197987	66558	89450	-108537
R	Impôts et taxes	489810	483270	494126	492461	9191
R	Dotations, subventions, autres produits	86195	65714	90449	59234	-6480
		<b>758 350</b>	<b>746971</b>	<b>651133</b>	<b>641145</b>	<b>-105826</b>
<b>INVESTISSEMENT COMMUNE</b>						
D	Dépenses diverses	37286	56117	49843	49200	
D	Terrains, petites constructions, mobilier, mal	14378	32500	17056	54200	
D	Constructions	3914	740000	54946	1095519	
D	Outillage et voirie	417183	270000	67585	107000	
		<b>472760</b>	<b>1098617</b>	<b>189429</b>	<b>1305919</b>	
R	Excédents capitalisés	90000	60000	60000	182887	
R	Subventions d'investissement	36636	509619	225018	478135	
R	Divers	34134	234861	42904	354653	
R	Besoin de financement (emprunt)	<b>0</b>	<b>294137</b>	<b>0</b>	<b>290244</b>	
<b>CCAS</b>						
D	Fêtes et Cérémonies	3 662	4000	1923	3000	-1000
D	Secours d'urgence		4338	3083	5000	662
D	Autres secours		4000		4278	278
	<b>Sous-total</b>	<b>3 662</b>	<b>12338</b>	<b>5006</b>	<b>12278</b>	<b>-60</b>

Dépenses ou Recettes	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Budget 2009 €	Situation au 31 déc.09 €	Avant- proposition 2010 €	Écart 2009 2010 €
<b>RÉGIE D'ASSAINISSEMENT</b>						
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
D	Déficit reporté	0	0	0	46251	46251
D	Charges de gestion	46474	69450	69435	63600	-5850
D	Charges financières et amortissement	10155	15218	15175	30400	15182
		<b>56629</b>	<b>84668</b>	<b>84610</b>	<b>140251</b>	<b>55583</b>
R	Redevance Assainissement collectif	38314	45000	28154	75000	30000
R	Redevance Ass. non collectif	0	1000	0	5000	4000
R	Subvention commune	6450	32168	0	56752	24584
R	Autres ressources	22070	6500	0	3500	-3000
		<b>66834</b>	<b>84668</b>	<b>28154</b>	<b>140251</b>	<b>55583</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
D	Frais financiers et divers	3990	4549	0	23530	
D	Constructions	13036	38000	36617	90000	
D	Matériel et outillage	40306	66000	7949	10000	
D	Report solde d'exécution	229569	245451	0	0	
		<b>286900</b>	<b>354000</b>	<b>44566</b>	<b>123530</b>	
R	Solde d'exécution	0	0	0	65191	
R	Subventions d'équipement	16600	13050	5231	3000	
R	FCTVA, amortissement et autres réserves	24580	68184	57978	25258	
R	Besoin de financement (emprunt)		272766	292000	30081	
<b>EAU</b>						
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
D	Charges de gestion	19971	26630	20649	24200	-2430
D	Charges financières et amortissement	5014	15802	12013	13830	-1972
		<b>24985</b>	<b>42432</b>	<b>32662</b>	<b>38030</b>	<b>-4402</b>
R	Consommation encaissée	30976	32000	32258	33500	1500
R	Subvention commune	85935	67478	0	1930	-65548
R	Autres ressources	105493	112922	12872	178715	65793
		<b>222403</b>	<b>212400</b>	<b>45130</b>	<b>214145</b>	<b>1745</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
D	Frais financiers et divers	811	4522	911	10630	
D	Terrains et Constructions	2724	0	8941	16000	
D	Réseau	0	40000	0	90000	
D	Report solde exécution investissement	85935	67478	0	61085	
		<b>89471</b>	<b>112000</b>	<b>9852</b>	<b>177715</b>	
R	Subventions d'équipement	11837	0	0	0	
R	FCTVA, amortissement et autres réserves	10155	42675	19266	32052	
R	Besoin de financement (emprunt)	23	69325		145663	
		<b>22015</b>	<b>112000</b>	<b>19266</b>	<b>177715</b>	

*« PROCÉDURE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS  
DE RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE  
PAR LA COMMUNE DE BRENNILIS »*

La procédure concernant la prise en charge des frais de raccordement téléphonique par la commune de Brennilis est un document public, communiqué notamment aux propriétaires lors de leur dépôt d'une demande de permis de construire.

La prise en charge devra faire l'objet d'une demande préalable. Elle ne s'appliquera qu'en cas d'installation téléphonique raccordant une construction neuve soumise à permis de construire sur le territoire de la commune de Brennilis ou de première installation concernant une construction rénovée.

La prise en charge intervient normalement sous forme de remboursement de factures acquittées par le propriétaire demandeur dans des limites correspondant aux dispositions prévues au présent règlement.

Le devis spécifiant clairement les montants afférant aux frais de raccordement jusqu'à la limite de propriété devra être soumis aux services municipaux pour approbation avant d'être accepté par l'occupant du terrain. L'engagement de la municipalité ne portera que sur les montants portés au devis.

Dans son accord de prise en charge, la municipalité pourra limiter son intervention à ce qui lui semble raisonnable en la matière, y compris pour ce qui est de la détermination du point d'accès à la propriété, et devra le cas échéant justifier son refus de prise en charge totale.

A défaut d'accord préalable, la municipalité pourra soit refuser la prise en charge, soit la limiter à un montant forfaitaire qu'elle considérera raisonnable au vue des circonstances et de l'expérience en la matière. Tout refus de prise en charge ou prise en charge partielle sera motivé, et communiqué au Conseil municipal pour information.

Sauf exception dûment validée par le Conseil ou par l'instance qu'il aura déléguée à cet effet, il ne pourra pas être procédé à plus d'une prise en charge pour la même parcelle, ni simultanément, ni à différentes périodes.

La décision de principe du Conseil municipal prend effet de plein droit au 19 novembre 2009. Pour les installations antérieures, des demandes peuvent être présentées pour les installations facturées depuis moins de trois ans à la date précitée. Chaque demande de prise en charge rétroactive, accompagnée des pièces justificatives, sera examinée par le Conseil ou par l'instance qu'il pourra souhaiter déléguer pour décider de l'éventualité et du montant de son intervention.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la commune, article 61523, Voies et Réseaux.

La présente procédure, adoptée par le Conseil municipal de Brennilis lors de sa séance du 16 mars 2010 peut être modifiée par délibération du Conseil municipal.